Réf. Farde e-Assemblées : 2372560

N° OJ : **40**

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : 20 PLAN TOPO - Cession gratuite à la Ville d'une portion d'une parcelle de terrain sise rue du Molenblok, 5, à incorporer dans la voie publique.- Permis d'urbanisme 57M/07.

Le Conseil communal,

Vu l'article 100 du COBAT relatif aux charges d'urbanisme ;

Considérant qu'en date du 03/12/2008, le Collège des Bourgmestre et Echevins a délivré un permis d'urbanisme référencé 57M/07 pour le bien sis rue du Molenblok, 5 ;

Considérant que ce permis d'urbanisme impose la cession gratuite, à la Ville de Bruxelles, de l'emprise de terrain sise en avant de l'alignement ;

Considérant que le demandeur a transmis au Département de l'Urbanisme un engagement de cession gratuite signé en date du 06/11/2008 ;

Considérant que la partie à céder est déjà aménagée en tant que voirie publique ;

Considérant que l'acquisition de cette emprise de terrain d'une superficie totale de +/- 3,90m² permet à la Ville de Bruxelles de régulariser le statut de la voirie publique ;

Considérant que le plan de délimitation n° 7429 a été réalisé, en date du 24/05/2019, par Pauwel Lievens, géomètre à la Cellule Topographie de la Section Plan du département d'Urbanisme de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que les limites cadastrales 2020 ont été modifiées sans transfert de la propriété, la version reprise est donc celle de 2019 ;

Considérant l'identification préalable de la parcelle (PRECAD) auprès du service Public Fédéral des Finances, n° 21819-10279 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :

Article unique : La cession gratuite, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles, d'une portion d'une parcelle de terrain sise rue du Molenblok, 5, cadastrée Bruxelles, 19ième division, section D, n° 124H, à incorporer dans la voie publique, est acceptée.

Annexes :

Plan de délimitation (Consultable au Secrétariat des Assemblées)